

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 296-DG / 1  
 Réf. Ademe : 1779V1000063S  
 Référence du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A  
 Valable jusqu'au : 14/01/2027  
 Type de bâtiment : Maison individuelle  
 Année de construction : entre 2001 et 2005  
 Surface habitable : 166 m<sup>2</sup>  
 Adresse : 22 Rue JACQUES PREVERT  
 79180 CHAURAY

Date de visite : 10/01/2017  
 Date d'établissement : 10/01/2017  
 Diagnostiqueur : GARNAUD David  
 ADN 79 – 65 rue des Marais - 79000 NIORT  
 Tél. : 05 49 05 08 42  
 Email : contact@adn17.fr  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I CERT 116 rue Eugène Pottier 35000 RENNES. Le N° du certificat est 3799 délivré le 26/04/2016 et expirant le 25/04/2021.



**Propriétaire :**  
 Nom : Société AGRASC  
 Adresse : 98/102 Rue de Rchelieu 75002 PARIS

**Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :**  
 Nom :  
 Adresse :

## Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Chauffage</b>	- Gaz naturel : 19204 kWh <sub>ef</sub>	19204 kWh <sub>ep</sub>	1123 € TTC
<b>Eau chaude sanitaire</b>	- Gaz naturel : 3404 kWh <sub>ef</sub>	3404 kWh <sub>ep</sub>	199 € TTC
<b>Refroidissement</b>	-	-	-
<b>Abonnements</b>	-	-	234 € TTC
<b>CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES</b>	- Gaz naturel : 22607 kWh <sub>ef</sub>	22607 kWh <sub>ep</sub>	1556 € TTC

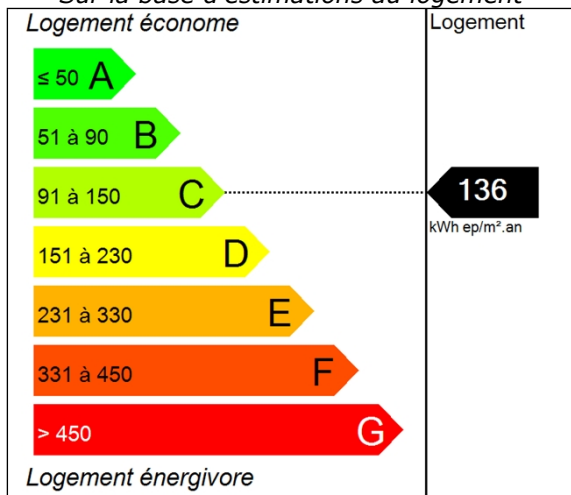
**Consommations énergétiques**  
 (en énergie primaire)  
 pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

**Émissions de gaz à effet de serre (GES)**  
 pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

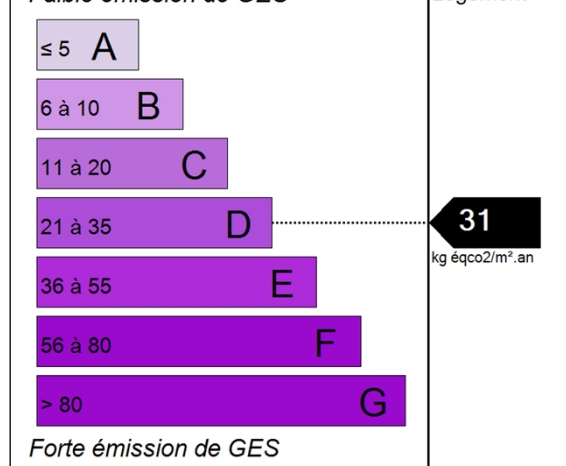
**Consommation conventionnelle :** 136 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

**Estimation des émissions :** 31 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

Sur la base d'estimations au logement



Faible émission de GES



# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Descriptif du logement et de ses équipements

Logement, ventilation	Chauffage et refroidissement Eau chaude sanitaire	Menuiseries :
<b>Murs :</b> - Mur 1 : blocs de béton creux, ép. 20 cm ou moins, isolation par l'intérieur (ITI), épaisseur d'isolation : 10 cm	<b>Chauffage :</b> Installation de chauffage - Chauffage 1, chaudière, énergie gaz naturel, chauffage individuel ; puissance nominale : 25 kW ; année de fabrication : entre 1994 et 2000	- Porte-fenêtre coulissante 1 : métallique, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 16 mm - Fenêtre 2 : pvc, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 16 mm - Porte 1 : simple en pvc, avec moins de 60% de double vitrage
<b>Toiture :</b> - Plafond 1, plaque de plâtre, combles perdus, isolation sur plancher haut (ITE), épaisseur d'isolation : 20 cm - Plafond 2, plaque de plâtre, combles perdus, isolation sur plancher haut (ITE), épaisseur d'isolation : 20 cm	<b>Emetteurs :</b> - émetteur 1 : radiateurs avec robinets thermostatiques, année de fabrication : après 2000	
<b>Plancher bas :</b> - Plancher bas1, dalle béton, isolation inconnue (présence impossible à déterminer) - Plancher bas2, dalle béton, isolation inconnue (présence impossible à déterminer)	<b>ECS :</b> - Ecs 1, chaudière mixte (chauffage + ecs), énergie gaz naturel, Ecs individuel ; accumulation : 7 l	
<b>Ventilation :</b> - Ventilation mécanique auto réglable après 82	<b>Refroidissement :</b> - sans objet	
<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> non		

### Energies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable\*

0 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

### Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

- aucun

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;  
- Pour comparer différents logements entre eux ;  
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue

éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## **CONSEILS POUR UN BON USAGE**

*En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.*

### **Chauffage**

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### **Confort d'été**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### **Autres usages**

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Economies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
ECS solaire	<b>120,9</b>	<b>€€€</b>	<b>**</b>	<b>★</b>	<b>30%</b>
<i>Commentaires : Si possibilité architecturale (orientation, masque et implantation) et surface disponible, implantation d'un Chauffe-Eau Solaire Individuel envisageable.</i>					
Installation VMC Hygro B	<b>121,8</b>	<b>€€</b>	<b>**</b>	<b>★★★</b>	-
<i>Commentaires : La VMC assure le renouvellement de l'air intérieur et limite les déperditions de chaleur l'hiver. Les VMC hygroréglables sont plus performantes que les VMC autoréglables.</i>					

\* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Economies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	★★★★★ : moins de 5 ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	★★★★ : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	★★★ : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	★ : plus de 15 ans

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [www.infoenergie.org](http://www.infoenergie.org)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

# Diagnostic de performance énergétique

## Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr)).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	79 - Deux Sèvres
	Altitude	62 m
	Zone thermique	Zone hiver : 2, zone été : 2
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	2005
	Surface habitable	166 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveaux	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
	Inertie du lot	Très lourde
	Enveloppe	Caractéristiques des murs
Caractéristiques des planchers		- Plancher bas1 : plancher en dalle béton (133 m <sup>2</sup> ) (périmètre : 47 m), donnant sur un terre-plein (b = 1), isolation inconnue ; U = 0,25 W/m <sup>2</sup> .K - Plancher bas2 : plancher en dalle béton (24 m <sup>2</sup> ) (périmètre : 10 m), donnant sur l'extérieur (b = 1), isolation inconnue ; U = 0,3 W/m <sup>2</sup> .K
Caractéristiques des plafonds		- Plafond 1 : plafond sous combles perdus, en plaque de plâtre (100 m <sup>2</sup> ), donnant sur un local non chauffé (combles 1) (b = 0,8), isolation sur plancher haut (ITE) (20 cm) ; U = 0,19 W/m <sup>2</sup> .K - Plafond 2 : plafond sous combles perdus, en plaque de plâtre (33 m <sup>2</sup> ), donnant sur un local non chauffé (combles 2) (b = 0,8), isolation sur plancher haut (ITE) (20 cm) ; U = 0,19 W/m <sup>2</sup> .K
Caractéristiques des baies		- Porte-fenêtre coulissante 1 : porte-fenêtre coulissante ; métallique sans rupture de pont thermique (3,6 m <sup>2</sup> ) avec double vitrage (remplissage air sec - 16 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-est (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 10 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e > 12 mm); présence de joints ; Uw = 3,8 W/m <sup>2</sup> .K, Ujn = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K, Ubaie = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K Porte-fenêtre coulissante 1 : porte-fenêtre coulissante ; métallique sans rupture de pont thermique (3,6 m <sup>2</sup> ) avec double vitrage (remplissage air sec - 16 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-est (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 10 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e > 12 mm); présence de joints ; Uw = 3,8 W/m <sup>2</sup> .K, Ujn = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K, Ubaie = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K Porte-fenêtre coulissante 1 : porte-fenêtre coulissante ; métallique sans rupture de pont thermique (3,6 m <sup>2</sup> ) avec double vitrage (remplissage air sec - 16 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-ouest (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 10 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e > 12 mm); présence de joints ; Uw = 3,8 W/m <sup>2</sup> .K, Ujn = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K, Ubaie = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K Porte-fenêtre coulissante 1 : porte-fenêtre coulissante ; métallique sans rupture de pont thermique (3,6 m <sup>2</sup> ) avec double vitrage (remplissage air sec - 16 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-est (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 10 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e > 12 mm); présence de joints ; Uw = 3,8 W/m <sup>2</sup> .K, Ujn = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K, Ubaie = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K Porte-fenêtre coulissante 1 : porte-fenêtre coulissante ; métallique sans rupture de pont thermique (3,6 m <sup>2</sup> ) avec double vitrage (remplissage air sec - 16 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation ouest (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 10 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e > 12 mm); présence de joints ; Uw = 3,8 W/m <sup>2</sup> .K, Ujn = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K, Ubaie = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K Porte-fenêtre coulissante 1 : porte-fenêtre coulissante ; métallique sans rupture de pont thermique (3,6 m <sup>2</sup> ) avec double vitrage (remplissage air sec - 16 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-est (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 10 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e > 12 mm); présence de joints ; Uw = 3,8 W/m <sup>2</sup> .K, Ujn = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K, Ubaie = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K - Fenêtre 2 : fenêtre battante ; en pvc (1 m <sup>2</sup> ) avec double vitrage (remplissage air sec - 16 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud-ouest (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 10 cm au nu

	<p>intérieur avec volets roulants pvc (e &gt; 12 mm); présence de joints ;  <math>U_w = 2,6 \text{ W/m}^2.K</math>, <math>U_{jn} = 2,1 \text{ W/m}^2.K</math>, <math>U_{baie} = 2,1 \text{ W/m}^2.K</math>  Fenêtre 2 : fenêtre battante ; en pvc (1 m<sup>2</sup>) avec double vitrage (remplissage air sec - 16 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud-ouest (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 10 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e &gt; 12 mm); présence de joints ;  <math>U_w = 2,6 \text{ W/m}^2.K</math>, <math>U_{jn} = 2,1 \text{ W/m}^2.K</math>, <math>U_{baie} = 2,1 \text{ W/m}^2.K</math>  Fenêtre 2 : fenêtre battante ; en pvc (1 m<sup>2</sup>) avec double vitrage (remplissage air sec - 16 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud-ouest (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 10 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e &gt; 12 mm); présence de joints ;  <math>U_w = 2,6 \text{ W/m}^2.K</math>, <math>U_{jn} = 2,1 \text{ W/m}^2.K</math>, <math>U_{baie} = 2,1 \text{ W/m}^2.K</math>  Fenêtre 2 : fenêtre battante ; en pvc (1 m<sup>2</sup>) avec double vitrage (remplissage air sec - 16 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud-ouest (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 10 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e &gt; 12 mm); présence de joints ;  <math>U_w = 2,6 \text{ W/m}^2.K</math>, <math>U_{jn} = 2,1 \text{ W/m}^2.K</math>, <math>U_{baie} = 2,1 \text{ W/m}^2.K</math></p>
	<p>Caractéristiques des portes - Porte 1 : porte simple en pvc avec moins de 60% de double vitrage (2,7 m<sup>2</sup>), donnant sur l'extérieur (b = 1); dormant de 10 cm au nu intérieur; présence de joints ; <math>U = 3,3 \text{ W/m}^2.K</math></p>
	<p>Caractéristiques des ponts thermiques - Plancher bas1 / Mur 1 : 71 m ; Coefficient : 0,71 W/m.K  - Porte-fenêtre coulissante 1 / Mur 1 : 7,64 m ; Coefficient : 0 W/m.K  - Porte-fenêtre coulissante 1 / Mur 1 : 7,64 m ; Coefficient : 0 W/m.K  - Porte-fenêtre coulissante 1 / Mur 1 : 7,64 m ; Coefficient : 0 W/m.K  - Porte-fenêtre coulissante 1 / Mur 1 : 7,64 m ; Coefficient : 0 W/m.K  - Porte-fenêtre coulissante 1 / Mur 1 : 7,64 m ; Coefficient : 0 W/m.K  - Fenêtre 2 / Mur 1 : 4,08 m ; Coefficient : 0 W/m.K  - Fenêtre 2 / Mur 1 : 4,08 m ; Coefficient : 0 W/m.K  - Fenêtre 2 / Mur 1 : 4,08 m ; Coefficient : 0 W/m.K  - Fenêtre 2 / Mur 1 : 4,08 m ; Coefficient : 0 W/m.K  - Porte 1 / Mur 1 : 5,5 m ; Coefficient : 0 W/m.K</p>
	<p>Caractéristiques des locaux non chauffés - Combles 1 : b = 0,8 ; de type combles fortement ventilés ; Paroi 1, 159 m<sup>2</sup> donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ; Paroi 1, 133 m<sup>2</sup> donnant sur un local chauffé, non isolée  - Combles 2 : b = 0,8 ; de type combles fortement ventilés ; Paroi 1, 39 m<sup>2</sup> donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ; Paroi 1, 33 m<sup>2</sup> donnant sur un local chauffé, non isolée</p>
Systèmes	<p>Caractéristiques de la ventilation - Ventilation mécanique auto réglable après 82  - Absence de cheminée</p>
	<p>Caractéristiques du chauffage Installation de chauffage (166 m<sup>2</sup>) :  - Chauffage 1 : chaudière (énergie : gaz), combustion : standard, au sol , fabriqué(e) entre 1994 et 2000, pas de régulation sur générateur, absence de veilleuse, avec équipement d'intermittence central avec minimum de température, absence de régulation par pièce, réseau de distribution non isolé ; émetteurs : radiateurs avec robinets thermostatiques fabriqué(s) après 2000 (émetteurs haute température)</p>
	<p>Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire Installation d'ECS 166 m<sup>2</sup>  - Ecs 1 : chaudière mixte (chauffage + ecs) (énergie : gaz) avec accumulation 7 l ; production en volume habitable, alimentant des pièces contiguës</p>
	<p>Caractéristiques de la climatisation - sans objet</p>
	<p>Caractéristiques de l'ENR - sans objet</p>

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d' <b>habitation</b>						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal <b>autre que d'habitation</b>
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		<b>Appartement avec système collectif</b> de chauffage ou de production d'ECS <b>sans comptage individuel</b> quand un <b>DPE a déjà été réalisé à l'immeuble</b>	DPE non réalisé à l'immeuble			
				<b>Appartement avec systèmes individuels</b> de chauffage et de production d'ECS ou <b>collectifs et équipés de comptages individuels</b>		<b>Appartement avec système collectif</b> de chauffage ou de production d'ECS <b>sans comptage individuel</b>	
	Bâtiment construit <b>avant 1948</b>	Bâtiment construit <b>après 1948</b>		Bâtiment construit <b>avant 1948</b>	Bâtiment construit <b>après 1948</b>		
<b>Calcul conventionnel</b>		<b>X</b>	A partir du DPE à l'immeuble		<b>X</b>		
<b>Utilisation des factures</b>	<b>X</b>			<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je, soussigné GARNAUD David, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.



















Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.





## CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

CERTIFICATS DE COMPÉTENCES			
		 <p>Je soussigné Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert atteste que:</p> <p>Certification de personnes Diagnosticneur Portée disponible sur <a href="http://www.icert.fr">www.icert.fr</a></p> <p>N° CPDI 3799</p>	<p><b>David GARNAUD</b></p> <p>Ectoertité(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation de missions suivantes:</p> <p>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment – France métropolitaine Date d'effet: 27/04/2016, date d'expiration: 26/04/2021</p>
		 <p>Je soussigné Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert atteste que:</p> <p>Certification de personnes Diagnosticneur Portée disponible sur <a href="http://www.icert.fr">www.icert.fr</a></p> <p>N° CPDI 3799</p>	<p><b>David GARNAUD</b></p> <p>Ectoertité(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation de missions suivantes:</p> <p>Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis Date d'effet: 22/03/2016, date d'expiration: 21/03/2021</p>
		 <p>Je soussigné Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert atteste que:</p> <p>Certification de personnes Diagnosticneur Portée disponible sur <a href="http://www.icert.fr">www.icert.fr</a></p> <p>N° CPDI 3799</p>	<p><b>David GARNAUD</b></p> <p>Ectoertité(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation de missions suivantes:</p> <p>Constat de risque d'exposition au plomb Date d'effet: 27/04/2016, date d'expiration: 26/04/2021</p>
		 <p>Je soussigné Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert atteste que:</p> <p>Certification de personnes Diagnosticneur Portée disponible sur <a href="http://www.icert.fr">www.icert.fr</a></p> <p>N° CPDI 3799</p>	<p><b>David GARNAUD</b></p> <p>Ectoertité(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation de missions suivantes:</p> <p>Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE Individuel Date d'effet: 26/04/2016, date d'expiration: 25/04/2021</p>
		 <p>Je soussigné Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert atteste que:</p> <p>Certification de personnes Diagnosticneur Portée disponible sur <a href="http://www.icert.fr">www.icert.fr</a></p> <p>N° CPDI 3799</p>	<p><b>David GARNAUD</b></p> <p>Ectoertité(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation de missions suivantes:</p> <p>Etat de l'installation intérieure de gaz Date d'effet: 23/03/2016, date d'expiration: 22/03/2021</p>
		 <p>Je soussigné Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert atteste que:</p> <p>Certification de personnes Diagnosticneur Portée disponible sur <a href="http://www.icert.fr">www.icert.fr</a></p> <p>N° CPDI 3799</p>	<p><b>David GARNAUD</b></p> <p>Ectoertité(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation de missions suivantes:</p> <p>Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet: 23/03/2016, date d'expiration: 22/03/2021</p>

## ATTESTATION D'ASSURANCE

### ATTESTATION D'ASSURANCE



- page no 1/2

#### M DESSENS ARNAUD

Votre Agent Général  
348 AVENUE DE PARIS  
79000 NIORT  
Tél : 05.49.24.14.15  
Fax : 05.49.24.52.48  
N° ORIAS : 07021024

SARL ADN 79  
65 RUE DES MARAIS  
79000 NIORT

Références à rappeler:

CODE : 400241  
N° client Cie : 036117263

NIORT, le 30 décembre 2016

#### Allianz Actif Pro

La Compagnie Allianz, dont le Siège Social est sis 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que :

SARL ADN 79

est titulaire d'un contrat Allianz Actif Pro souscrit auprès d'elle sous le n° 54661624.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations d'assurance édictées aux articles L.271-6 et R.271-1 du Code de la construction et de l'habitation,
- garantir l'Assuré à hauteur de 500.000 EUR par année d'assurance et 300.000 EUR par sinistre contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : AMIANTE, PLOMB, TERMITES, RISQUES NATURELS, MINIERES & TECHNOLOGIQUES, ELECTRICITE, GAZ, PERFORMANCE ENERGETIQUE, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La présente attestation est valable, sous réserves du paiement des cotisations, du 05/01/2017 au 04/01/2018.

Elle ne saurait engager la Compagnie au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et n'implique qu'une présomption de garantie conformément à l'article L.112-3 du Code des assurances.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du Représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

**GROUPE ALLIANZ - Cabinet Dessens**  
11 place du Château  
79160 COULONGES SUR L'AUTIZE  
Tél. : 05 49 06 26 21 E.mail : 4002411@agents.agf.fr  
[www.allianz.fr/dessens](http://www.allianz.fr/dessens)

Votre Agent Général

Allianz Vie  
S.A. au capital de 643 054 425 euros  
340 234 962 RCS Paris  
N° TVA : FR88 340 234 962  
[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)

Allianz IARD  
S.A. au capital de 991 967 200 euros  
542 110 291 RCS Paris  
N° TVA : FR75 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances  
Siège social :  
87 rue de Richelieu, 75002 Paris

A compter du 01.01.2016, nouveau siège social :  
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.  
Allianz IARD : 542 110 291 RCS Nanterre.  
Allianz Vie : 340 234 962 RCS Nanterre.